

dans le passé avec les fonctionnaires du gouvernement canadien», en ce qui concerne l'asphaltage de la grand'route de l'Alaska dans sa partie canadienne. A vrai dire, je comprends mal cette allusion un peu vague, mais il se peut qu'il soit question ici de certains entretiens qui, si j'ai bien compris, se seraient déroulés dès 1959 lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir. De toute façon, je dois répéter ce que j'ai dit mardi dernier: ni moi-même ni aucun des fonctionnaires de mon ministère, ni les fonctionnaires d'autres ministères que nous avons consultés, n'avons eu connaissance de pourparlers récents de ce genre.

Mon honorable ami a également donné lecture d'un autre passage de cette lettre, passage qui reproduit fidèlement les faits et ne contredit pas mes propres déclarations. Il n'y a pas longtemps, des fonctionnaires de l'ambassade des États-Unis ont demandé aux fonctionnaires de mon ministère si une déclaration qu'aurait faite le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales représenterait un nouveau programme gouvernemental en ce qui concerne l'asphaltage de la grand'route de l'Alaska. Mes fonctionnaires, se fondant sur les renseignements que leur avait fournis le ministère du Nord canadien, ont répondu par la négative à l'ambassade des États-Unis. Je n'estime pas qu'une réponse négative à une demande portant sur un changement possible de politique, puisse être étiquetée du terme de «discussions», de «négociations» ou de «consultations» dans le sens normal de ces termes. La réponse que j'ai fournie le 21 octobre à la question n° 1235 était exacte à tous les points de vue, sauf que dans ma dernière phrase j'ai par erreur parlé de la page 3165 du compte-rendu anglais alors que j'aurais dû citer la page 3156.

M. Erik Nielsen (Yukon): Je pense que je devrais répondre très succinctement au ministre. La distinction qu'il établit entre les mots anglais «consultations», «négociations» et «discussions» est un simple exercice de sémantique qu'affectionne tout particulièrement mon honorable ami.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas élevé contre ce qu'avait dit mon honorable ami, et je ne proteste pas davantage aujourd'hui. J'ai essayé de lui fournir une réponse franche et sincère, et j'avais espéré qu'il voudrait bien me répondre dans le même esprit.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Asseyez-vous!

M. Nielsen: Je n'ai pas l'intention de me rasseoir, monsieur l'Orateur. Il me semble que

[L'hon. M. Martin.]

j'ai le droit de répondre sans que, du côté du gouvernement, on me donne l'ordre de cesser.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne voudrais pas interrompre le député, car la question de privilège est fondamentalement en cause et tout le monde a intérêt à ce que la question se règle. Toutefois, le député ferait bien de nous dire s'il accepte la déclaration ou non, parce qu'à mon avis, ce n'est pas le moment de la débattre.

M. Nielsen: Je n'ai aucune intention d'en discuter. Si les tenants du gouvernement voulaient bien ne pas me crier de me rasseoir, j'aurais peut-être une chance de répondre au ministre.

L'explication qu'a donnée aujourd'hui le ministre n'avait pas trait à la partie de la lettre du directeur des affaires canadiennes du Département d'État à Washington, que j'ai fait consigner au compte rendu le 29 octobre dernier, et qui est ainsi conçue:

Étant donné que M. Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, prendrait un nouvel intérêt à la question, le département a demandé à l'ambassade à Ottawa de tirer l'affaire au clair auprès des fonctionnaires canadiens. Après être allée aux renseignements, l'ambassade a appris qu'il s'agissait apparemment d'une observation faite en passant à un journaliste et qui n'avait rien d'une déclaration officielle.

Suit alors le passage de la lettre que j'ai déjà versé au compte rendu, et que voici:

L'ambassade a été avisée que cette déclaration était conforme à la prise de position officielle du gouvernement canadien.

Voilà ce dont l'ambassade du Canada a saisi les fonctionnaires à Washington, si l'on en croit le passage de la lettre que j'ai consigné au compte rendu. Je crois pouvoir en conclure que des entretiens ont eu lieu entre certains fonctionnaires des États-Unis et du gouvernement canadien—ou des consultations, quelle que soit l'expression que veuille utiliser le ministre. D'après sa réponse à ma question n° 1235, il n'y avait eu ni entretien ni consultation d'aucune sorte.

Je suis tout à fait prêt à accepter l'explication du ministre, si c'est bien ce qu'il veut que la Chambre croie, mais je l'implore de bien examiner la question et de me donner peut-être une réponse plus détaillée...

L'hon. M. Martin: Je vous ai répondu en détails.

M. Nielsen: ... sinon, comme l'a mentionné votre déclaration d'aujourd'hui, monsieur l'Orateur, les députés qui ne reçoivent pas de réponses détaillées devront faire inscrire des questions au *Feuilleton* à plusieurs reprises. C'est là une des raisons pour lesquelles il y en a tant. Nous n'obtenons pas les renseignements que nous demandons, et il faut toujours poser une nouvelle question.